

**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrération  
de l'asbl «Association des Centres culturels de la  
Communauté française de Belgique» en qualité  
d'organisation représentative d'utilisateurs**

**A.M. 09-03-2017**

**M.B. 28-04-2017**

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, l'agrération de l'asbl «Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique» (en abrégé ACC), enregistrée sous le numéro d'entreprise 418.746.921, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.